

et d'équipement en provenance du Canada, dont on estime qu'ils coûteront environ \$35,000,000. Le coût total de l'entreprise est de l'ordre de \$70,000,000.

Cette station nucléaire répondra pour une part appréciable aux besoins d'énergie d'une région très importante de l'Inde.

Le Canada et l'Inde sont convenus d'échanger des renseignements en ce qui concerne le fonctionnement de cette station et celui de sa jumelle, la station de génération nucléaire de Douglas Point, actuellement en cours de construction au Canada. Il est aussi convenu que les deux stations ne seront utilisées qu'à des fins précises à cet égard. Caractéristique nouvelle, ces dispositions pacifiques; l'Accord comporte des dispositions/sont entièrement réciproques; elles accordent à l'Inde et au Canada des facilités identiques pour s'assurer que les deux stations serviront à des fins pacifiques.

Les deux Accords sont conformes à la coopération qui se développe depuis longtemps déjà entre le Canada et l'Inde dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ils renforceront encore les relations étroites et amicales qui existent entre les deux pays.